

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENERGIE

DIRECTION NATIONALE DE L'HYDRAULIQUE

**RAPPORT SYNTHESE
ATELIER NATIONAL POUR LA MISE EN PLACE DU COMITE
GUINEEN DU BASSIN DU NIGER (CGBN) ET DU SOUS-COMITE DE
SOURCE DU NIGER (SCSN), Siguiri, 27 au 29 janvier 2003**

I – Introduction :

L'atelier national de mise en place du Comité Guinéen du Bassin du Niger (CGBN) et du sous Comité de Source du fleuve Niger (SCSN) organisé par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie sur financement de la Convention Ramsar et WWF International, s'est déroulé du 27 au 29 janvier 2003 dans la bibliothèque préfectorale de Siguiiri.

L'atelier a regroupé une soixantaine de participants représentants :

- Les cadres des Directions Nationales de l'Hydraulique (Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie) ; des Eaux et Forêts (Ministère de l'Agriculture et de l'élevage) ;
- Les Chefs des bases régionales de l'Hydraulique de Kankan et de Faranah ;
- Les Inspecteurs régionaux des mines et carrière de Kankan et Faranah ;
- Des Directeurs préfectoraux du développement rural et de l'environnement de Faranah, Dabola, Kouroussa, Kankan, Siguiiri, Mandiana, Dinguiraye et Kérouané ;
- Les Chefs de section des mines et carrières, des Eaux et Forêts, de l'Environnement ;
- Les Directeurs préfectoraux de la pêche continentale et de l'aquaculture ;
- Les Directeurs de projets et programmes, les représentants des sociétés minières et industrielles, des ONG et autres acteurs intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement du bassin du Niger ;
- Les maires des Communes urbaines de Kankan, Kérouané , Siguiiri et le vice-maire de Mandiana ;
- Le Président de la CRD de Kobikoro, le Président du district de Fronkonio et les sages de la source du Niger ;
- Les représentants des utilisateurs des ressources du bassin du Niger (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, orpailleurs etc.) et les agents techniques d'encadrement du monde rural.

II – Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois interventions :

1. le discours d'orientation du Directeur National Adjoint de l'Hydraulique, représentant Monsieur le Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie ;
2. Le discours du Directeur National Adjoint des Eaux et Forêts, représentant Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;
3. A la suite de ces deux interventions, l'honneur est revenu à Monsieur Nawa DAMEY Préfet de Siguiiri de prononcer le discours d'ouverture du présent atelier. Discours essentiellement axé sur l'importance des ressources naturelles du bassin, sur les menaces de dégradation encourues par celles-ci et sur les efforts déjà consentis par le Gouvernement du Général Lansana CONTE pour la sauvegarde de l'environnement du bassin.

III – Déroulement des Travaux :

Au terme de la cérémonie d'ouverture de l'atelier, les travaux ont consisté à la mise en place du bureau pour les travaux de l'atelier (Président de séance et rapporteurs) et la présentation des quatre thèmes suivants :

1. Aperçu sur les ressources en eau du bassin du Niger en Guinée ;
2. la faune des zones humides ;
3. Environnement des zones humides dans le bassin du Niger ;
4. Protection et valorisation des essences forestières.

Ces thèmes, par leur pertinence ont vivement intéressé les participants et ont en conséquence fait l'objet de débats très fructueux.

La deuxième partie des travaux a consisté à l'examen, l'amendement et l'adoption des projets de statuts et de règlement intérieur du Comité de bassin à travers les travaux en groupe et en plénière. Il a été défini entre autres ce qui suit :

A – De la mission du Comité :

La mission principale du Comité est de contribuer à la protection contre les diverses formes de dégradation, à la restauration et à la conservation des ressources naturelles du bassin. A cet effet, il est chargé de :

- Veiller à l'application des plans de développement des ressources du bassin;
- Emettre des avis sur les projets d'aménagement et d'utilisation des ressources du bassin et suivre leur réalisation;
- Rechercher et mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des programmes et projets de développement du bassin ;
- S'impliquer dans la résolution des conflits et établir une solidarité entre utilisateurs des ressources du bassin ;
- prévenir les pollutions et protéger la nature tout en garantissant l'expression des activités et les loisirs ;
- promouvoir une véritable politique de gestion intégrée et rationnelle des ressources du bassin dans un esprit de concertation, de responsabilisation et d'implication de tous les acteurs;
- promouvoir la coopération avec des organisations similaires d'autres pays et les ONG;
- faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives aux ressources naturelles à l'échelle du bassin en Guinée ;
- édifier un code de bonne conduite qui prenne en compte les besoins et les nécessités de tous les utilisateurs ;
- assister les personnes physiques ou morales en cas de besoin, dans la prévention et la lutte contre les catastrophes et autres phénomènes de dégradation du bassin ;
- effectuer toute autre mission que le Ministère chargé de l'Hydraulique voudra lui confier.

B – De l'Organisation du Comité

Pour mener à bien leur mission, le Comité de bassin et le sous Comité de source sont dotés d'organes permanents notamment l'Assemblée générale et le bureau exécutif.

- ◆ L'Assemblée générale, organe suprême de décision regroupe tous les membres du Comité de bassin et a la compétence de :
 - veiller à l'application de la politique de développement du bassin ;
 - veiller à l'application des décisions concernant le programme général d'aménagement du bassin ;
 - approuver le règlement intérieur et le budget du Bureau Exécutif ;
 - définir le programme d'activités du Bureau Exécutif ;
 - élire ou destituer les membres du Bureau Exécutif ;
 - examiner et approuver les rapports d'activités et le budget du Bureau Exécutif ;
 - modifier les statuts et règlement;

– délibérer sur toute autre question relative à la vie du Comité.

- ◆ Le Bureau Exécutif est l'organe d'exécution des décisions de l'Assemblée générale du Comité de bassin. Il élabore et présente à l'Assemblée générale pour approbation le budget, les programmes et les rapports d'activités.

Pour accomplir sa mission, le bureau exécutif est structuré comme suit :

a) – Bureau Exécutif du Comité Guinéen du bassin du Niger de bassin :

Un Président ;
 Un Vice Président ;
 Un Secrétaire Administratif ;
 Deux Secrétaires chargés de l'Information, éducation et Communication ;
 Un Secrétaire chargé du développement Rural ;
 Un Secrétaire à l'Industrie, Mines, Tourisme, artisanat et TP ;
 Un Secrétaire chargé des relations avec les projets et ONG ;
 Un Secrétaire aux relations extérieures ;
 Deux trésoriers ;
 Deux Secrétaires chargés des conflits et contentieux ;
 Deux Secrétaires chargés de la protection de l'environnement et de la santé ;

b) Bureau Exécutif du Sous Comité de source du fleuve Niger :

Un Président ;
 Un Secrétaire Administratif ;
 Un Secrétaire chargé de l'Information, éducation et Communication ;
 Un Secrétaire chargé du développement Rural ;
 Un Secrétaire à l'Industrie, Mines, Tourisme et artisanat ;
 Un Secrétaire chargé des relations extérieures, des projets et ONG ;
 Un trésorier ;
 Un Secrétaire chargé des conflits et contentieux ;
 Un Secrétaire chargé de la protection de l'environnement et de la santé.

Les attributions des membres du Comité de bassin et du sous Comité de source sont indiquées dans le Règlement intérieur joint en annexe.

C – Du Fonctionnement du Comité : (Voir Règlement intérieur).

Dans le souci de prendre en compte les préoccupations de toutes les parties concernées, l'atelier a recueilli les points de vue de tous les participants qui étaient conformes au projet de statuts et de règlement intérieur soumis à l'atelier.

L'atelier a enfin procédé dans la transparence à l'élection des membres des bureaux exécutifs du Comité de bassin et du Sous Comité de source du fleuve Niger, ainsi que du Président de l'Assemblée générale du Comité de bassin.

Ces élections ont donné les résultats suivants (Voir annexe A).

IV - Recommandations :

Au terme des trois jours de travaux, l'atelier a abouti aux recommandations suivantes :

1. l'atelier invite les Autorités compétentes à sensibiliser l'armée guinéenne afin de mettre un terme à la distribution des explosifs aux pêcheurs ;
2. Invite les exploitants artisanaux à s'impliquer davantage dans la restauration des carrières et à la protection de l'environnement ;
3. Invite les Sociétés et Entreprises minières évoluant dans le bassin à transmettre dans les meilleurs délais aux services techniques concernés les conclusions de leurs différentes études d'impact environnemental en vue du suivi de leur mise en œuvre ;
4. Recommande aux Autorités Gouvernementales de mobiliser les ressources financières nécessaires pour l'inventaire exhaustif de toutes les espèces floristiques et fauniques, ainsi que les zones humides dans le bassin du Niger ;
5. la délimitation et la matérialisation des périmètres de protection autour de chaque zone humide ;
6. la création d'une antenne du Comité guinéen du bassin du Niger à Kérouané ;
7. la poursuite du classement des forêts dans le bassin du Niger et la protection de celles déjà classées ;
8. invite les Autorités à tous les niveaux de prendre les dispositions pour interdire les feux de brousse ;
9. invite le PEGRN à étendre ses interventions aux autres préfectures du bassin du Niger (Dinguiraye, Kissidougou, Kérouané, Kankan, Mandiana, Siguiri et Beyla) ;
10. recommande aux Autorités compétentes nationales, régionales, préfectorales et sous préfectorales d'accorder tout l'appui nécessaire aux nouvelles structures mises en place par le présent atelier en vue d'assurer le développement durable des ressources naturelles du bassin du Niger.
11. l'atelier remercie sincèrement la Convention Ramsar et WWF International pour le précieux appui qui a permis la tenue effective du présent atelier.

Fait à Siguiri le 29 janvier 2003

L'Atelier

ANNEXE A**BUREAU EXECUTIF DU SOUS COMITE DE SOURCE DU FLEUVE NIGER :**

- 1 - Président** : Issa KOUYATE Vice-Maire de la Commune Urbaine de Faranah ;
- 2 - Secrétaire Administratif** : David Bipo TOLNO, DPDRE à Faranah ;
- 3 - Secrétaire chargé de l'Information, éducation et Communication** : Touko Kaba MANSARE, Président de la CRD de Kobikoro
- 4 - Secrétaire chargé du développement Rural** : Bakary MAGASSOUBA, Conservateur du Parc du Haut Niger ;
- 5 - Secrétaire à l'Industrie, Mines, Tourisme et artisanat et TP** : Mamadou Aliou BARRY, Chef de la Base Régionale de l'Hydraulique de Faranah
- 6 - Secrétaire chargé des relations extérieures, des projets et ONG** : Elhadji Sékou KEIRA, agriculteur à Banian
- 7 - Trésorier** : Djiba TOUNKARA, Groupement agricole Faranah
- 8 - Secrétaire chargé des conflits et contentieux** : Mamadi Waraba OULARE, ONG Chasseur à Tiro
- 9 - Secrétaire chargé de la protection de l'environnement et de la santé** : Kadamba KOUROUMA, Président district de Fronkonia .

ANNEXE B

BUREAU EXECUTIF DU COMITE GUINEEN DU BASSIN DU NIGER :

- 1 - Président :** Jean Edouard SAGNO, Vice-maire de la Commune Urbaine de Kankan ;
- 2 - Vice Président :** Boubacar DIALLO AREDOR ;
- 3 - Secrétaire Administratif :** Balla TRAORE, Chef de la Base Régionale de l'Hydraulique de Kankan,
- 4 - 1^{er} Secrétaire chargé de l'Information, éducation et Communication :** Mamadou Sarifou DIALLO, Ingénieur agronome, Chef cantonnier forestier à Dabola ;
- 5 - 2^{ème} Secrétaire chargé de l'Information, éducation et Communication :** Abdoulaye DIALLO, Chef Service Exploitation à la SMD ;
- 6 - Secrétaire chargé du développement Rural :** Mamy MARA, Ingénieur agronome, Technicien spécialiste des cultures vivrières au SNPRV/ DPDRE de Kouroussa ;
- 7 - Secrétaire à l'Industrie, Mines, Tourisme, artisanat et TP :** Namory SANOH, SAG
- 8 - Secrétaire chargé des relations avec les projets et ONG :** M'Bemba Namoudou KEITA, Chef Section Environnement de Kissidougou ;
- 9 - Secrétaire aux relations extérieures :** Dr Falikou Pacha CAMARA, Président de l'ONG « Association pour la Sauvegarde du fleuve Niger »
- 10 - 1^{er} trésorier :** Un fonctionnaire de la Compagnie Guinéenne de Coton à Kankan ;
- 11 - 2^{ème} Trésorier :** Abdoulaye DIALLO ? Vice maire de la Commune urbaine de Siguiriri ;
- 12 - 1^{er} Secrétaire chargé des conflits et contentieux :** Kerfala DIAKITE, Vice de la Commune urbaine de Mandiana ;
- 13 - 2^{ème} Secrétaire chargé des conflits et contentieux :** Un fonctionnaire de Beyla ;
- 14 - 1^{er} Secrétaire chargé de la protection de l'environnement et de la santé :** Ibrahima Sory BERETE, Conseiller communal de Dinguiraye ;
- 15 - 2^{ème} Secrétaire chargé de la protection de l'environnement et de la santé :** Thierno Diouldé BALDE, Société d'Exploitation Minière en Afrique de l'Ouest (SEMAFO).
- 16 - Membre de Droit :** Issa KOUYATE Vice-Maire de la Commune Urbaine de Faranah, Président du Bureau Exécutif du Sous Comité de Source.

ANNEXE Q
LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Prénoms et Nom	Adresse complète
1	Mamadou Aliou BARRY	Base Régionale de l'Hydraulique de Faranah
2	Atigou BALDE	Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH)
3	Mamady CISSE	Projet FOMI
4	Ila BARRY	CGC Siguiri
5	Bakary KEITA	DNE/Forêts Conakry
6	Marthe Sany Gbansara	DNE/Forêts Conakry
7	Malick CAMARA	IRMGE Faranah
8	David Bipo TOLNO	DPDRE/Faranah
9	Mamadi Waraba OULARE	ONG Chasseur
10	Touko Kaba MANSARE	CRD Kobikoro
11	Mamadou KOUROUMA	Notable à Kobikoro
12	Diélikè DIOUBATE	Kobikoro
13	Kalamba KOUROUMA	Kobikoro
14	Fodé Bancaly KOUROUMA	CSE Dinguiraye
15	Ibrahima Sory BERETE	Collectivité Dinguiraye
16	Sékou A. TOLNO	Usager Dinguiraye
17	Ansoumane TOURE	DPDRE/Kankan
18	Souleymane KOUROUMA	Chef Section Eaux et Forêts Kankan
19	Mamadou Sarifou DIALLO	CCF/OPP/AGIR/Dabola
20	Mohamed BERETE	PADER/Kouroussa
21	Mamadou OULARE	Directeur Pêche Kouroussa
22	Mamy MARA	DPDRE/Kouroussa
23	Thierno Diouldé BALDE	SEMAFO/Kiniéro
24	Lamine KAMISSOKO	Chef Section Environnement Siguiri
25	Madame Mama TRAORE	Chef cantonnement Commune Urbaine Siguiri
26	Ansoumane TOUNKARA	ONG SAVED Guinée
27	Toumany CAMARA	Sous Préfet de Bankon
28	Abdoulaye DIALLO	Vice-Maire de Siguiri
29	Vassé TRAORE	Chef Section Elevage Siguiri
30	Fodédjan KEITA	Promotion Agricole Siguiri
31	Sékou MARA	D.P.Pêche et Aquaculture Siguiri
32	Lansiné TRAORE	P/CRD Bankon
33	Aboubacar Sidiki KEITA	C.O.A. DPDRE/Siguiri
34	Sidiki TOURE	Chef cantonnement F.Diandankoro Siguiri
35	Laye KABA	Chef Section Météo Siguiri
36	N'Faly CAMARA	2 ^{ème} chargé des Forêts Siguiri
37	Karifa DIOUBATE	Chargé de la Faune Siguiri
38	Nyankoye KPOGHOMOU	1 ^{er} Chargé des Forêts Siguiri
39	Sidiki DABA	Chef canton. Forestier Kiniébakoura
40	Matho Canvaly CAMARA	Chef Section Mines et Carrières Siguiri
41	Moubadjan KOUYATE	Chef Cant. Forestier Naboun
42	Kaly SIDIBE	Chef Cant. Forestier bankon Siguiri
43	André TOUNKARA	Chef cant. Forestier Maléah
44	Abdoulaye DIALLO	Chef exploitation SMD Léro
45	Karifa DIAKITE	Maire adjoint Mandiana

46	Moussa TRAORE	C.S.P Eaux et Forêts Mandiana
47	Alpha DIALLO	DMR/Mandiana
48	Boubacar DIALLO	AREDOR Kérouané
49	Batmane MANSARE	Chef service du dévelop. Rural Banankoro
50	Pépé Philipe KPOGOMOU	C.S/Environnement Kérouané
51	Jonas LAMAH	Conseiller Commune Kissidougou
52	M'Bemba Namoudou KEITA	Chef Section Environnement/Kissidougou
53	Thierno Ismaïla DIALLO	Exploitant Forestier Kissidougou
54	Daniel Roger TAM	Environnement/UNHCR Kissidougou
55	Balla TRAORE	B.R.Hydraulique/Kankan
56	Pépé Dominique LAMAH	DPDRE/Siguiiri
57	Amara Damaro CAMARA	Correspondant AGP/Siguiiri
58	Ladji KOULIBALY	ONG ASSOANE
59	Dr Falikou Pacha CAMARA	ONG Association Sauvegarde du Niger
60	Namory SANO	SAG Siguiiri
61	Toumany BARO	DNH/Conakry
62	Ibrahima BOKOUM	DNA Hydraulique
63	Alpha Cabiné CAMARA	DNA Eaux et Forêts
64	Lansana FOFANA	DNH/Conakry
65	Karamoko KABA	DNH/Conakry
66	Boubacar BARRY	DNH/Conakry
67	Sao SANGARE	DNH/Conakry
68	Nawa DAMEY	Préfet de Siguiiri
69	Lancéi CONDE	Secrétaire Général Administration Siguiiri
70	Namory KEITA	Coordonnateur National Convention Ramsar
71	Laye KABA	Secrétaire Général Commune Urbaine Siguiiri